

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 149

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REHABILITATION DU PLATEAU MULTISPORT DE SPORTICA
LOT 12 – AGRES DE SPORT
ACTE MODIFICATIF 1 : NOUANSPORT

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **2313** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2022/169** en date du **26 septembre 2022** relative au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica avec la société **NOUANSPORT**,

Considérant les délais de relance du lot « Electricité » et la reprise des lots « Etanchéité – chape – carrelage » et « Peinture – revêtements muraux » suite aux liquidations judiciaires,

Considérant les travaux supplémentaires pour l'ensemble des corps de métier affecté au chantier,

Considérant l'impact de ces délais sur le déroulement du chantier,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°**1** du lot **12** au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica afin de prolonger le délai d'exécution jusqu'au **29 mars 2024** inclus.

Article 2 : L'acte modificatif est sans incidence financière sur le montant du marché.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **2313** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **28 NOV. 2023**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

28 NOV. 2023



Bertrand RINGOT

